

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 30/01/2026

Date d'affichage : 11/02/2026

L'an deux mil vingt six, le cinq février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 18

Secrétaire : M. Bruno THOUROUDE.

OBJET : Rénovation énergétique du Groupe Scolaire : Modification du plan de financement

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de modifier le plan de financement pour les travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire.

En effet, il convient d'intégrer au coût des travaux les frais afférents aux différentes études et diagnostics.

Monsieur le Maire rappelle que le coût de ce projet est estimé à 3 613 402 euros hors taxes .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 18 Voix Pour) :

- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du fonds vert ou toute autre instance susceptible d'apporter un concours financier.
- adopte le plan de financement suivant :

BILAN RENOVATION ECOLE DE THIBERVILLE		BUDGET	
NATURE DES DEPENSES		BILAN € HT	BILAN € TTC
AMO études préalables		19 000 €	22 800 €
Etudes (diagnostics batimentaires)		30 000 €	36 000 €
Etudes géotechniques (G1 + G2-Avp/Pro+G4)		15 000 €	18 000 €

Levés topographiques et batiments

10 000 €

12 000 €

Total études	74 000 €	88 800 €
MOE	233 200 €	279 840 €
OPC	- €	- €
Contrôle Technique	18 550 €	22 260 €
SPS	18 550 €	22 260 €
Autres Honos : PEMD, loi sur l'eau, ...	20 000 €	24 000 €
Total honoraires	290 300 €	348 360 €
Travaux / Bâtiment	2 425 000 €	2 910 000 €
VRD - Espaces extérieurs	225 000 €	270 000 €
Location modulaires (6 mois - phase réhab restauration sco	6 000 €	7 200 €
Concessionnaires/Branchements	30 000 €	36 000 €
Signalétique et Mobilier taux de	50 000 €	60 000 €
tolerance Aléas de travaux	106 000 €	127 200 €
Revision de prix	212 000 €	254 400 €
	53 000 €	63 600 €
Total travaux	3 107 000 €	3 728 400 €
Frais divers (appel d'offres, affichage PC, constat huissier, communication, ...	12 000 €	14 400 €
Assurances DO/CNR/TRC	52 502 €	52 502 €
Taxes sur PC (so)		- €
Rémunération AMO	77 600 €	93 120,00 €
Total Frais divers	142 102 €	160 022 €
TOTAL	3 613 402 €	4 325 582 €

RECETTES PREVISIONNELLES	BILAN € HT	BILAN € TTC
FONDS VERT	425 312 €	425 312 €
AGENCE DE L'EAU	250 000 €	250 000 €
Total aides publiques cofinanceurs	675 312 €	675 312 €
Total FCTVA		700 956 €
Total autofinancement	2 938 090 €	2 949 313 €
TOTAL RECETTES	3 613 402 €	4 325 582 €

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette opération.
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 11/02/2026

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Bruno THOUROUDE.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS


